SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'eau potable

EXERCICE 2017



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret. Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services-eaufrance.fr, rubrique « l'observatoire ».

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT.

Table des matières

1	Camaa	térisation technique du service	3
1.	Carac	tensation technique du service	3
	1.1.	Présentation du territoire desservi	3
	1.2.	Mode de gestion du service Estimation de la population desservie (D101.1)	4
	1.3.	Nombre d'abonnés	4
	1.4.	Eaux brutes	7
			7
	1.5.1.		8
	1.5.2.	Eaux traitées	9
			9
	1.6.1.		9
	1.6.2. 1.6.3.		10
	1.6.3.		10
	1.6.4.		11
	1.6.5.		11
	1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)	11
_			
2.		cation de l'eau et recettes du service	12
	2.1.	Modalités de tarification	12
	2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	13
	2.3.	Recettes	10
3.	Indic	ateurs de performance	17
	3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)	17
	3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	17
	3.3.	Indicateurs de performance du réseau	19
	3.3.1	. Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
	3.3.2	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
	3.3.3	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
	3.3.4	Taux moven de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
	3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
4.	Finar	ncement des investissements	23
	4.1	Branchements en plomb	23
	4.2.	Montants financiers	23
	4.3.	État de la dette du service	23
	4.4.	Amortissements	23
	4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les	
		ances environnementales du service	24
	4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante	au
		dernier exercice	24
5		ons de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	
5.			
	5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)	25
	5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	
6.	. Table	eau récapitulatif des indicateurs	26

1. Caractérisation technique du service

1	.1. Présentation du territ	oire de	esservi					
Les	service est géré au niveau ☐ communa ☑ intercomm							
	Nom de la collectivité : SIVOM RIVE	GAUCH	E DU CHER					
	Caractéristiques (commune, EPCI et ty	vpe, etc.)	: Syndicat Mixto	e				
•	Compétences liées au service :		Oui	Non				
	Production							
	Protection de l'ouvrag prélèvement (1)	e de						
	Traitement (1)							
	Transfert		\square					
	Stockage (1)							
	Distribution		\square					
	(1) A compléter							
•	Territoire desservi (communes adhére Chambérat, Chazemais, Courçais, Do Quinssaines, Saint-Désiré, Saint-Mart Teillet-Argenty, Treignat, Viplaix	mérat. Hu	riel. La Chapela	aude, Lamaids,	Ligneroll	es, Mesples	s, Premiin	at,
•	Existence d'une CCSPL	☐ Oui			☑ No	n		
• au	Existence d'un schéma de distribution sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	n 🗌 Oui	, date d'approba	ation*:	🗆 N	on		
•	Existence d'un règlement de service	⊠ Oui	, date d'approba	ation*:9/11/199	5 🗆 N	on		
•	Existence d'un schéma directeur	☐ Oui	, date d'approba	ation*:	🗆 N	on		
	1.2. Mode de gestion du			mathro				
Le	service est exploité en 🗹 🗆 Régie par	Regie à	autonomie iina	nciere				

^{*} Approbation en assemblée délibérante

. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 25 135 habitants au 31/12/2017 (25 243 au 31/12/2016).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 13 723 abonnés au 31/12/2017 (13 702 au 31/12/2016).

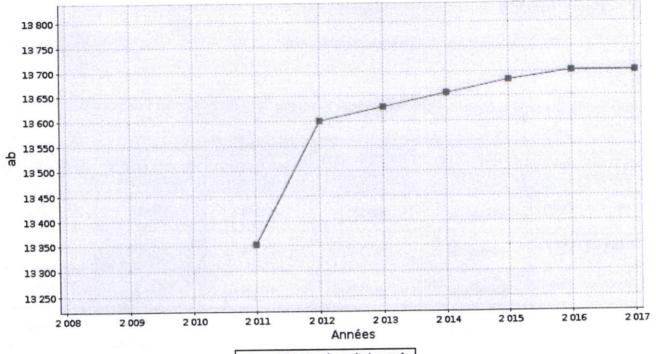
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2016	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2017	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2017	Nombre total d'abonnés au 31/12/2017	Variation en %
Archignat	236	191	45	236	0
Audes	278	241	36	277	-0.36
Chambérat	260	194	68	262	0.77
Chazemais	323	269	56	325	0.62
Courçais	253	204	48	252	-0.4
Domérat	4673	4382	297	4679	0.13
Huriel	1535	1427	117	1544	0.59
La Chapelaude	617	537	76	613	-0.65
Lamaids	113	101	12	113	0
Lignerolles	394	366	29	395	0.25
Mesples	118	95	24	119	0.85
Prémilhat	1105	1015	95	1110	0.45
Quinssaines	749	705	51	756	0.93
Saint-Désiré	375	307	67	374	-0.27
Saint-Martinien	341	302	39	341	0
Saint-Palais	199	173	22	195	-2.01
Saint-Sauvier	331	271	59	330	-0.3
Saint-Victor	688	589	104	693	0.73
Saint-Éloy-d'Allier	71	51	18	69	-2.82
Teillet-Argenty	334	305	32	337	0.9
Treignat	378	321	54	375	-0.79
Viplaix	331	264	64	328	-0.9
Total	13 702	12 310	1413	13 723	+0.15 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 13,7 abonnés/km au 31/12/2017 (13,7 abonnés/km au 31/12/2016).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,83 habitants/abonné au 31/12/2017 (1,84 habitants/abonné au 31/12/2016).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 93,71 m³/abonné au 31/12/2017. (92,06 m³/abonné au 31/12/2016).



- VP.056 Nombre d'abonnés

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

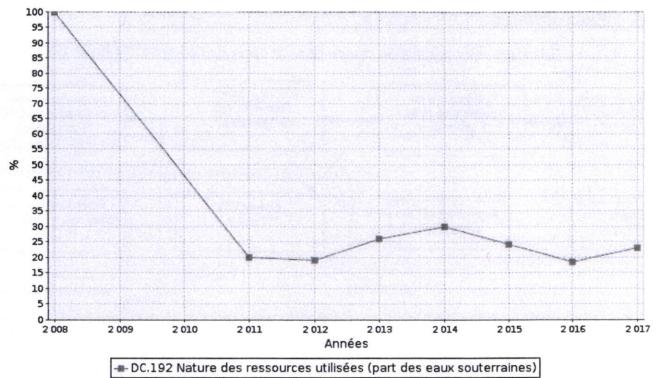


Le service public d'eau potable prélève 412 064 m³ pour l'exercice 2017 (382 032 pour l'exercice 2016).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1) m3/an	Volume prélevé durant l'exercice 2016 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Les Patureaux - Puits n° 1	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 3	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 4	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 5	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 6	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 7	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 13	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Les Patureaux - Puits n° 2	souterraine	392 375	47 754	51 508	7,9%
Total			382 032	412 064	7,9%

⁽¹⁾ débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 23%.





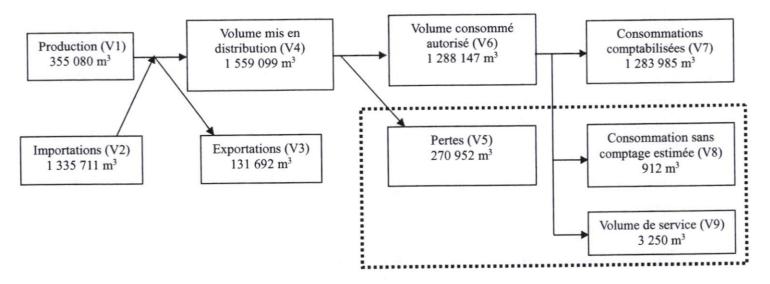
1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même : sans objet

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Observations
	经 上下,1.64650	
Total		

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2017



1.6.2. Production

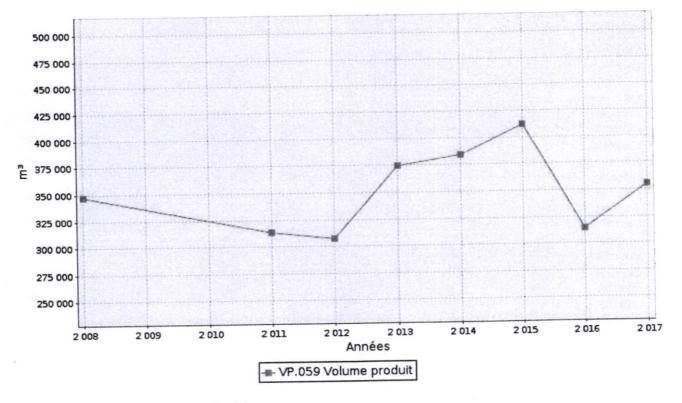


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2016 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Les Patureaux - Puits n° 1	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 3	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 4	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 5	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 6	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 7	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 13	39 249	44 385	13,1%	80
Les Patureaux - Puits n° 2	39 249	44 385	13,1%	80
Total du volume produit (V1)	313 992	355 080	13,1%	80



1.6.3.

Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2016 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2017 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2017
Total d'eaux traitées achetées (V2)	1 488 328	1 335 711	-10,2%	80

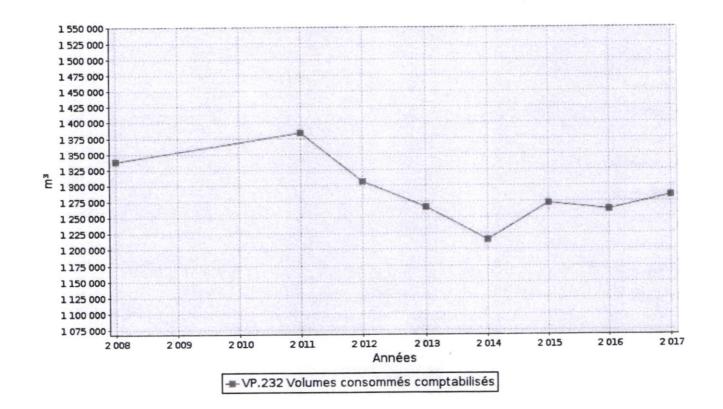
1.6.4.

Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2016 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2017 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	1 261 338	1 130 008	%
Abonnés non domestiques	Dont 243 731	153 977	-36 %
Total vendu aux abonnés (V7)	1 261 338	1 283 985	+1.8%
Service de (2)			
Service de (2)			
Total vendu à d'autres services (V ₃)	325 822	134 221	-58 %

⁽¹⁾ Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

⁽²⁾ Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.5.

Autres volumes

	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	245	912	272,2%
Volume de service (V9)	5 653	3 250	-42,5%

1.6.6.

Volume consommé autorisé



	Exercice 2016 en m3/an	Exercice 2017 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	1 267 236	1 288 147	1,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 1 000,3 kilomètres au 31/12/2017 (1 000,07 au 31/12/2016).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

DOG

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2017 et 01/01/2018 sont les suivants :

Frais d'accès au service :

Frais d'accès au service :

€ au 01/01/2017
€ au 01/01/2018

Tarifs		Au 01/01/2017	Au 01/01/2018
	Part de la collecti	vité	
Part fixe (€ I	HT/an)		
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	74 €	78 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN		
Part proporti	ionnelle (€ HT/m³)		
	Prix au m³ de 0 à 800 m³	1,67 €/m³	1,69 €/m³
	Prix au m³ de 801 à 15 000 m³	1,3 €/m³	1,32 €/m³
	Prix au m³ au-delà de 15 000 m³	1,1 €/m³	1,12 €/m³
Autre:		€	ϵ
	Taxes et redeva	nces	
Taxes			
	Taux de TVA (2)	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0432 €/m³	€/m³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,3 €/m³	0,3 €/m3
		CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	THE RESERVE AND THE PARTY OF TH
	VNF Prélèvement	0 €/m³	€/m³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements (2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

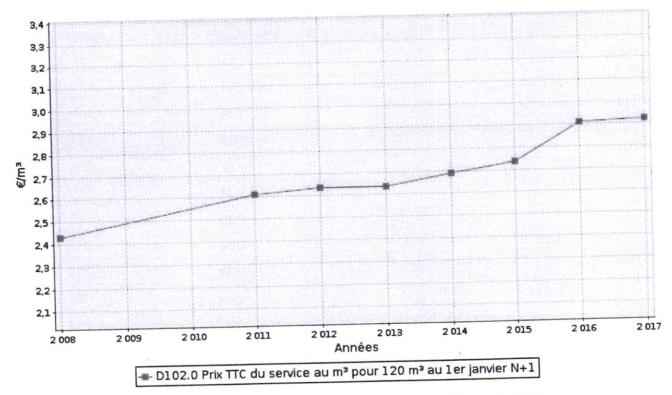
Les	délibérations fixant les d	lifférents tarifs et prestation	ns a	ux ab	onnés pour l'exercice sont les suivantes : 3 fixant les tarifs du service d'eau potable
		effective à compter du of	/01	/2010	fixant les frais d'accès au service
	Délibération du / /	effective à compter du	_/	/	fixant
	Délibération du _/_/_	effective à compter du	_/_	_/	_ fixant

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2017 et au 01/01/2018 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE ($120~\text{m}^3/\text{an}$) sont :

Facture type	Au 01/01/2017 en €	Au 01/01/2018 en €	Variation en %
	t de la collectivité		7000000
Part fixe annuelle	74,00	78,00	5,4%
Part proportionnelle	200,40	202,80	1,2%
Montant HT de la facture de 120 m3 revenant à la collectivité	274,40	280,80	2,3%
Part du délégataire (e	n cas de délégation de	service public)	
Part fixe annuelle			%
Part proportionnelle			%
Montant HT de la facture de 120 m³ revenant au délégataire			%
	xes et redevances		
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,18	<u> </u>	%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	36,00	36,00	0%
VNF Prélèvement :	0,00		%
Autre :	15,60	15,60	0%
TVA	18,22	18,28	0,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m³	75,00	69,88	-6,8%
Total	349,40	350,68	0,4%
Prix TTC au m ³	2,91	2,92	0,3%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Commune	Prix au 01/01/2017 en €/m³	Prix au 01/01/2018 en €/m³
Archignat	2.14	2.16
Audes	2.14	2.16
Chambérat	2.14	2.16
Chazemais	2.14	2.16
Courçais	2.14	2.16
Domérat	2.14	2.16
Huriel	2.14	2.16
La Chapelaude	2.14	2.16
Lamaids	2.14	2.16
Lignerolles	2.14	2.16
Mesples	2.22	2.24
Prémilhat	2.14	2.16
Quinssaines	2.14	2.16
Saint-Désiré	2.14	2.16
Saint-Martinien	2.14	2.16
Saint-Palais	2.22	2.24
Saint-Sauvier	2.22	2.24
Saint-Victor	2.14	2.16
Saint-Éloy-d'Allier	2.22	2.24
Teillet-Argenty	2.22	2.24
Treignat	2.22	2.24
Viplaix	2.22	2.24

Les volumes consommés se	ont relevés a	vec une fréquence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle
La facturation est effectuée	avec une fre	équence :
		annuelle
		semestrielle
		trimestrielle
		quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2017 sont de 1283 985 m³/an (1 267 236 m³/an en 2016).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

2.3. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2016 en €	Exercice 2017 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	3 403 709.08	3 543 991.4	
dont abonnements	967 244.23	1 036 231.28	
Recette de vente d'eau en gros	297 305.05	127 975.32	
Recette d'exportation d'eau brute	0		
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0		
Total recettes de vente d'eau	分 。这是是一种大学。		
Recettes liées aux travaux	73 260.73	81 654	
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	
Autres recettes (préciser)	69 170.11	124 608.3	
Total autres recettes			
Total des recettes	3 852 002.79	3 878 229.59	

Recettes globales: Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2017 : 3 543 991.40 € (3 403 709 € au 31/12/2016). (avec les redevances SMEA et agence de l'eau).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2016	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2016	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2017	Nombre de prélèvements non- conformes exercice 2017
Microbiologie	64	0	59	0
Paramètres physico-chimiques	64	0	59	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

taux de conformité =
$$\frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} *100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2016	Taux de conformité exercice 2017
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites cidessous et avec les conditions suivantes :

Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de

réseaux (partie A) sont acquis.

Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAU (15 points)	IX		
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des puvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de prompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIF B : INVENTAIRE DES RES	EAUX		
(30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a	été obtenue pour la pa	rtie A)	
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions (1)	Oui	15
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	100%	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins on	t été obtenus en partie	RESEAU A et B)	IX
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, Pl) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui: 10 points non: 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements é lectromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux (3)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (3)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	85

⁽¹⁾ l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement

⁽²⁾ l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

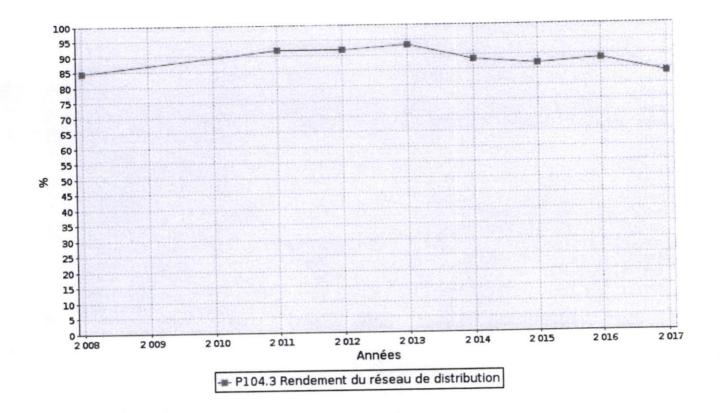
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$rendement du réseau = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

part du volume vendu parmi le volume mis en distribution =
$$\frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2016	Exercice 2017
Rendement du réseau	88,4 %	84 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	4,36	3,89
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	85,4 %	82.3 %



3.3.2.

Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

indice linéaire des volumes non comptés =
$$\frac{V_4 - V_7}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

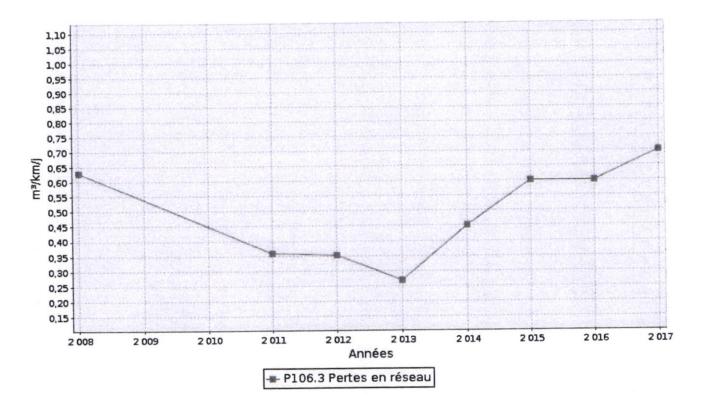
Pour l'année 2017, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,8 m³/j/km (0,6 en 2016).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

indice linéaire des pertes en réseau =
$$\frac{V_4 - V_6}{365 * linéaire du réseau de desserte en km}$$

Pour l'année 2017, l'indice linéaire des pertes est de 0,7 m³/j/km (0,6 en 2016).



Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2013	2014	2015	2016	2017
Linéaire renouvelé en km	4.325	3.303	2.6215	4.433	5.142

Au cours des 5 dernières années, 16,13 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

taux moyen de renouvellement des réseaux =
$$\frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * linéaire du réseau de desserte} * 100$$

Pour l'année 2017, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,32% (0,34 en 2016).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0% Aucune action de protection

20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours

40% Avis de l'hydrogéologue rendu

- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2017, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est _80_% (80% en 2016).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 μg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2016	Exercice 2017
Nombre total des branchements	13702	13723
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2016	Exercice 2017
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	902 413	1 023 408
Montants des subventions en €	20 350	63 379
Montants des contributions du budget général en €	0	0

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2016	Exercice 2017	
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		4 551 344	4 179 776	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	337 895.67	348 188.34	
	en intérêts	139 512.8	127 648.21	

4.4. Amortissements



Pour l'année 2017, la dotation aux amortissements a été de 717 781.84 € (721 597.84€ € en 2016).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en € 57 000	
Poursuite de la radio-relève	47 772.25		
Essai de la télérelève	585		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

	doscillo
CE CA	THE PARTY OF THE P
M	ALC: NAME OF BRIDE

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

22 200,63 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0173 €/m³ pour l'année 2017 (0,0127 €/m³ en 2016).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Ouest allier burkina fasso	2 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2016	Exercice 2017
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	25 243	25 135
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	2,91	2,92
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	75	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	88,4%	84%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	0,6	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	0,6	0,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,34%	0,32%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0127	0,0173

Document annexe 1 : Factures 120 m3

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DU CHER 4, rue du Moulin de Lyon

03380 HURIEL

Tél.: 04.70.28.61.61 Fax.: 04.70.28.65.04

AVIS DES SOMMES A PAYER Nº 061064

Référence: 2017-CA-00-61064

AS_030_CERIGF

sivom.rg.cher@wanadoo.fr

Emis le : 15 décembre 2017

EXP: TRESORERIE DE MONTLUCON MUNICIPA

QUAIFOREY CS 30567

03108 MONTLUCON CEDEX

Adresse de consommation 22 RUE GEORGE SAND CLOS DES ARPENTINS 03410 SAINT VICTOR

22 RUE GEORGE SAND CLOS DES ARPENTINS 03410 SAINT VICTOR

PERIODE: Régularisation 2017

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	T.V.A.	Montant H.T.
Eau (SAINT VICTOR)					
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32)	1	74,00	4,07	5,50	74,00
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,67	11,02	5,50	200,40
Redevance pollution d'origine domestique Cotisation SMEA	120 120	0,23 0,13	1,52 0,86		27,60 15,60
Ce montant est à régler avant le : 31/01/2018 Réglez par Carte Bancaire sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr		Total Hors			317,60 17,47

Identifiant Collectivité :

005811

Référence : 2017-CA-00-61064

335,07

Total à payer (€) :

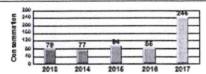
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00214 €/litre

Coût de l'abonnement: 78.07000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M
00702	8272154	compteur non releve	13/06/2017-865	15/12/2017-985	120
Détail T.V.A.	Eau : (5.5 %) 17,47				

Historique de consommation

2013	2014	2015	2016	2017
79 M³	77 M³	94 M³	85 M³	245 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout réglement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle N° 100

Régularisation

du 01/12/2016 au 30/11/2017

Exercice	N° Facture	Emis le	Payeur	Bordereau	Titre	Total à Payer (€)
2017 / 15	061064	15/12/2017	Ab. N° 00702 22 RUE GEORGE SAND CLOS DES ARPENTINS 03410 SAINT VICTOR	х	х	335,0

Payable à : Exp : TRESORERIE DE MONTLUCON MUNICIPALE

Commune Réf.: SAINT VICTOR

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT RIVE GAUCHE DU CHER 4, rue du Moulin de Lyon

03380 HURIEL

Tél.: 04.70.28.61.61 Fax.: 04.70.28.65.04 sivom.rg.cher@wanadoo.fr

Emis le: 31 décembre 2017

AVIS DES SOMMES A PAYER N° 061131

Référence : 2017-TR-00-61131

AS_030_CERIGF

04 70 28 61 61 Fax : 04 70 28 65 04

EXP: TRESORERIE DE MONTLUCON MUNICIPA

QUAI FOREY CS 30567

03108 MONTLUCON CEDEX

Adresse de consommation BOURG 03380 TREIGNAT 1 RUE DU LAVOIR 03380 TREIGNAT

PERIODE: Régularisation 2017

Détail de la facturation	Quantité	Prix unitaire	T.V.A. €	7.V.A.	Montant H.T.
Eau (TREIGNAT)					
Abonnement T1 (Diam. 15 à 32)	1	74,00	4,07	5,50	74,00
Consommation Eau (de 1 à 800 m³)	120	1,67	11,02	5,50	200,40
Redevance pollution d'origine domestique Cotisation SMEA	120 120	0,30 0,13	1,98 0,86		36,00 15,60
Ce montant est à régler avant le : 31/01/2018		Fotal Hor	s Taxe		326,00
Réglez par Carte Bancaire sur internet : www.tipi.budget.gouv.fr		Total T.	V.A.		17,93
- Identifiant Collectivité : 005811 - Référence : 2017-TR-00-61131	Т	otal à pa	yer (€) :		343,93

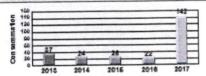
Prix du litre d'eau (hors abonnement): 0,00222 €/litre

Coût de l'abonnement: 78,07000 €

N° Abonné	N° Compteur	Déterminé par	Ancien Index	Nouvel Index	Consommation M
00158	02TA039508	compteur releve par l'abonne	25/10/2017-326	15/12/2017-446	120
étail T.V.A.	Eau : (5.5 %)				

Historique de consommation

2013	2014	2015	2016	2017
37 M³	24 M³	25 M³	22 M³	142 M³



Extrait du titre exécutoire en application de l'article L. 252 A du Livre des procédures fiscales, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles L. 1617-5, D.1617-23, R. 2342-4, R. 3342-8-1 et R. 4341-4 du code général des collectivités territoriales.

Talon à joindre à tout réglement

SIVOM EAU & ASSAINISSEMENT - Rôle Nº 93

Régularisation

du 01/01/2017 au 31/12/2017

Total à Payer (€)	Titre	Bordereau	Payeur	Emis le	N° Facture	Exercice
343,9	х	х	b. N° 00158 RUE DU LAVOIR 3380 TREIGNAT		061131	2017 / 5
						###

Payable à : Exp : TRESORERIE DE MONTLUCON MUNICIPALE

Commune Réf.: TREIGNAT

Document annexe 2 : Note de l'agence de l'eau



pluriannuel d'intervention



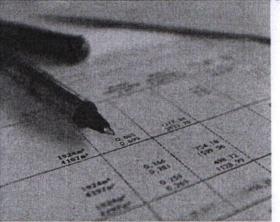
Établissement public du ministère chargé du développement durable

NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement (loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)

L'article 161 de la loi modifie l'article L 2224-5 du CGCT, lequel impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnes et sur la réalisation de son programme distance d'agrant des abonnes et sur la réalisation de son programme. **Édition mars 2018** CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



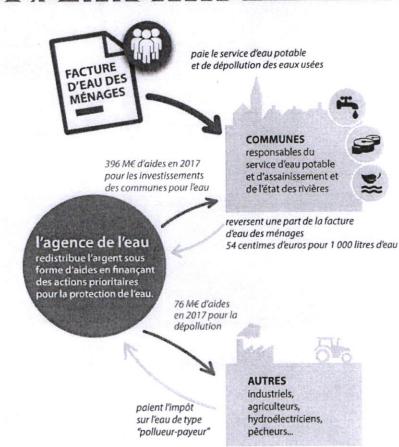
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 3,97 euros TTC/m3. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 476 euros par an et une mensualité de 40 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA).

La redevance de l'agence de l'eau représente en moyenne 13,5 % du montant de la facture d'eau.

Ses autres composantes sont :

- la facturation du service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation; 42 %)
- la facturation du service de collecte et de traitement des eaux usées (38 %)
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- · la TVA



POURQUOI DES REDEVANCES?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr & aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2017?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 13,5 % du prix du m3 d'eau sur l'ensemble du bassin.

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 285 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne

0,74€



de redevance de pollution payé par les éleveurs concernés

3,26€



69,91€



7,47€



de redevance de pollutions diffuses payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits

en 201

0.65€



1,95€ de redevance de prélèvement payé par les irrigants



6,30€ de redevance de prélèvement payés par les activités économiques



9,72€ de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides programmées en 2017) source agence de l'eau Loire-Bretagne



7,20€

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



44,14€

aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 21 € pour la solidarité envers les communes rurales



10,52€

aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture et pour l'irrigation

17,17€

et sensibilisation)

aux collectivités rurales et urbaines pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions

diffuses et pour la protection des captages



0,70€ pour la coopération nternationale

et des zones humides

13,18€ principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier des cours d'eau - renaturation, continuité écologique

7,09€ pour l'animation des politiques de l'eau (gestion concertée, connaissance, réseaux de surveillance des eaux, information

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2017

Dour réduire les sources de pollution

- 8 000 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques
- 4 600 exploitants agriculteurs bénéficient d'un diagnostic individuel ou d'un accompagnement pour réduire les pollutions
- l'agence de l'eau accompagne 662 communes, groupements de communes ou 73 syndicats dans leur démarche « zéro phyto »

our dépolluer les eaux

- les stations d'épuration urbaines sont conformes aux normes européennes, une conformité à maintenir!
- 1 119 actions financées pour créer ou étendre les réseaux d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux
- 1 361 projets soutenus pour l'amélioration des réseaux d'eaux usées et aux stations d'épuration, dont 661 concernent l'amélioration des stations d'épuration et le traitement des boues

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 367 km de cours d'eau sont restaurés et 1 986 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 281 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments
- 5 163 hectares de zones humides sont restaurés et 930 sont acquis pour être protégés

our préserver les ressources

- 153 captages prioritaires bénéficient d'un programme d'actions pour préserver la qualité de leur eau
- l'agence de l'eau finance 254 actions de réduction des fuites sur les réseaux d'eau potable

Dour préserver le littoral

 depuis 2013, 164 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- l'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire
- elle accompagne 373 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin
- des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements

Dour une gestion solidaire des eaux

- solidarité avec les communes rurales: en 2017 l'agence de l'eau leur apporte 159,5 millions d'euros pour leurs projets pour l'épuration et l'eau potable, dont 76 au titre du programme « solidarité urbain-rural »
- solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient 60 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 360 00 habitants.

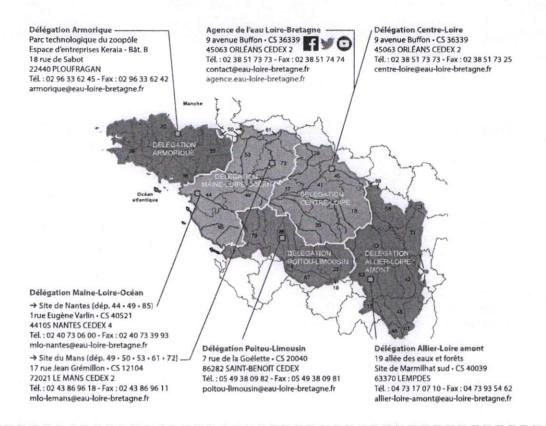
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau.
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



La carte d'identité du bassin Loire-Bretagne

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin. Il concerne plus de 7 000 communes, 36 départements en tout ou partie et 8 régions et près de 13 millions d'habitants.

Il est caractérisé par :

- · sa grande façade littorale, avec 2 600 km de côtes et de nombreuses activités liées à la mer : activités portuaires, pêche, conchyliculture, baignade et pêche à pied
- · la Loire et ses 1 012 km de long au régime très contrasté, et 135 000 km de cours d'eau
- la présence de nappes souterraines importantes mais très sollicitées dans la partie centrale et ouest du bassin
- · la présence de nombreuses zones humides, depuis les tourbières d'altitude jusqu'aux marais rétro-littoraux
- · une empreinte rurale marquée et une activité agricole et agroalimentaire prépondérante

Le comité de bassin Loire-Bretagne est composé de 190 membres qui représentent les collectivités locales (76), les usagers économiques et les associations de protection de l'environnement, de la défense des consommateurs et de pêche (76) et les services de l'État (38).

L'agence de l'eau est présente sur le terrain avec cinq délégations situées à Clermont, Orléans, Poitiers, Nantes-Le Mans et Saint-Brieuc.

La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Toutes les données sur la qualité des eaux des rivières peuvent être consultées depuis un smartphone et une tablette sur le terrain.

QUELS POISSONS PEUPLENT NOS RIVIÈRES ?











Téléchargez l'application gratuitement L'application "Qualité des rivières" est disponible sur iOs et Androïd.





Document annexe 3: ARS bilan annuel

REPUBLIQUE FRANCAISE



Agence Régionale de Santé

Auvergne-Rhône-Alpes



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA

Je vous rappelle que pour sécuriser l'alimentation en eau potable, le syndicat doit :

--- vérifier fréquemment le fonctionnement des installations, et le respect des mesures prévues par l'arrêté de DUP instaurant les périmètres de protection de la ressource. --- réaliser régulièrement une étude caractérisant la vulnérabilité des installations de production et de distribution vis-à-vis des actes de malveillance et le transmettre au préfet (article R.1321-23 du Code de la Santé Publique). --- prévoir les mesures nécessaires au maintien de la satisfaction des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise (articles L.732-1, R.732-1 et suivants du Code de Sécurité Intérieure). **Toute extension ou modification des installations doit être déclarée à mes services, ainsi que tout incident ou dépassement des limites de qualité (article L.1321-7, alinéa 1 du paragraphe II et article R.1321-26 du Code de la Santé Publique)

Pour les unités de distribution alimentant plus de 3500 habitants, un bilan de fonctionnement doit être adressé annuellement à l'ARS (article R.1321-25 du Code de la Santé Publique).

Les données de ce rapport sont extraites du Système d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

Conclusion

Page: 2/2

REPUBLIQUE FRANCAISE



AGENCE REGIONALE DE SANTE *** DELEGATION DEPARTEMENTALE DE L'ALLIER



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE RAPPORT ANNUEL DE SYNTHESE SUR LA

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

CONCLUSION DU RAPPORT ANNUEL

- ** Les eaux distribuées ont présenté une bonne qualité bactériologique.
- ** Pour ce qui concerne les paramètres chimiques, les eaux se sont révélées conformes aux limites de qualité fixées par le Code de la Santé Publique.
- ** Les références de qualité n'ont pas été satisfaites en sortie de station et sur le réseau Saint-Victor pour les paramètres Equilibre Calcocarbonique, Carbone Organique Total (COT) et Chlorites.

de la qualité de l'eau en réseau (corrosion des canalisation, proliférations bactériennes, formation de sous-produits de désinfection Les deux premiers paramètres cités n'ont pas d'incidence directe sur la santé, ils peuvent toutefois être la cause de la dégradation pour ce qui concerne le COT ...).

désinfection) sur les matières organiques présentes dans l'eau. Il est recommandé de réduire au maximum ces sous-produits qui La teneur en Chlorites est en lien avec le COT, ces sous-produits de désinfection étant formés par action du bioxyde (lors de la peuvent avoir des effets sur la santé.

Si les installations de Saint-Victor sont conservées, le traitement de l'eau devra être amélioré pour respecter toutes les exigences de

щ	ŀ
\equiv	
=	•
9	
U.	,
0	
Ŧ	
-	
ta	
ns.	
ě	
eau de	
al	
<u>-</u>	
nesurés sur l'e	
S	
S	
Iré	
S	
ne	
2	
ě	
èti	
aramèt	I
ā	
Da	
nelques p	1
ē	1
귱	1
<u>e</u>	I
귱	ł
ma de quelques paramè	I
P	ı
E	I
·\	I
a	I
E	ı
et r	I
"	I
ě	į
Ξ	I
Je	
0	ì
E	I
a,	
Ē	
_	
E	
S	
'n	601
ie	į
2	
74.36.3	

RESEAU SAINT-VICTOR
UNITE Type VALEUR d'eau MESUREE
T l/grl
n/100mL T
hS/cm T
mg/L T
n/100mL T
n/100mL T
l/grl
n/mL
n/mL
T I/gr
mg/L T
mg/L T
T I/gr
unitépH
n/100mL T
NFU
R.MONTLUCON - RIVE GAU
UNITE Type d'eau
n/100mL
mS/cm
n/100mL
n/100mL
T //grd
n/mL 1
n/mL T
T I/gr
mg/L T
mg/L T
T I/gr
unitépH
n/100mL T
T I/gri
NFU

Page: 2/3

Valeurs minima, moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

UNITE Type deau WALEUR MINI REACT. et spores sulfito-rédu./100ml π/100mL T 296,00 Conductivité à 25°C mg/L T 296,00 Chlorures mg/L T 296,00 G Chlorite en mg/L mg/L T 0,08 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL T 0,00 Fer total n/100ml T 0,00 A Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) μg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) μg/l T 0,00 Plomb pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00		THE RESERVE THE PARTY OF THE PA	日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	Total Control of the last	日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日本の日	THE RESERVED TO SERVED IN THE PARTY AND PARTY AND PERSONS ASSESSED.						
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml n/100mL T 0,00 Conductivité à 25°C μS/cm T 296,00 Chlorures mg/L T 64,00 Chlorite en mg/L T 0,08 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL T 0,00 Escherichia coli /100ml -MF n/100mL T 0,00 Fer total n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T 0,00 Plomb pH T 0,00 pH mitépH T 0,00 pH n/100mL T 0,00 pH n/100mL T 0,00	CODE DU			Type d'eau	VALEUR MINI MESUREE	VALEUR MOYENNE	VALEUR MAXI MESUREE	NOMBRE DE VALEURS MESUREES	RESULTATS HORS EXIGENCES	REFERENCES DE QUALITE mini - maxi	VCES LITE	CIMITES DE QUALITE
Conductivité à 25°C µS/cm T 296,00 Chlorite en mg/L T 64,00 Chlorite en mg/L T 64,00 Chlorite en mg/L T 0,08 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100ml T 0,00 Escherichia coli /100ml-MF n/100ml T 0,00 Per total n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T 0,00 plomb unitépH T 7,80 pH n/100ml-MS T 0,00	BSIR	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	n/100mL	-	00'0	00'0	00'0	39			0	
Chlorures mg/L T 64,00 Chlorite en mg/L mg/L T 64,00 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL T 0,08 Escherichia coli /100ml -MF n/100mL T 0,00 Fer total pag/l T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Plomb ph T 7,80 ph mittépH T 7,80 ph mittépH T 7,80 ph n/100mL T 0,00	CDT25	Conductivité à 25°C	mS/cm	-	296,00	391,92	440,00	39		200	1100	
Chlorite en mg/L mg/L T 0,08 Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL T 0,00 Escherichia coli /100ml -MF n/100mL T 0,00 Fer total pg/l T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) pg/l T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T 0,00 plomb unitépH T 7,80 pH n/100mL T 0,00	占	Chlorures	mg/L	-	64,00	64,00	64,00	-			250	
Bactéries coliformes /100ml-MS n/100mL T 0,00 Escherichia coli /100ml -MF n/100mL T 0,00 Fer total n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 Plomb µg/l T 0,00 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	CLITEMG		mg/L	-	80'0	60'0	0,11	2			0,2	
Escherichia coli /100ml -MF n/100mL T 0,00 Fer total n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 Plomb µg/l T 0,00 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	CTF	Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL	-	00'0	00'0	00'0	39			0	1
Fer total µg/l T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 Plomb µg/l T 0,00 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	ECOLI	Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	-	00'0	00'0	00'0	39				0
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h n/mL T 0,00 Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 pH unitépH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	FET	Fer total	l/gu	-	00'0	5,40	24,00	15			200	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h n/mL T 0,00 Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total mg/L T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 Plomb µg/l T 0,00 pH rn/100mL T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	GT22 68		n/mL	-	0,00	30,56	300,00	39				
Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.) µg/l T 0,00 Manganèse total µg/l T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 Plomb µg/l T 7,80 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	GT36_44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	-	00'0	18,90	300,00	39				
Manganèse total µg/l T 0,00 Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) µg/l T 0,00 Plomb µg/l T 0,00 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	HPAT4	Hydrocarb.polycycl.arom.(4subst.)	l/grl	-	00'0	00'0	00'0	က				0,1
Ammonium (en NH4) mg/L T 0,00 Nitrites (en NO2) mg/L T 0,00 Plomb µg/l T 0,00 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	M	Manganèse total	l/grl	-	0,00	2,67	32,00	12			20	
Nitrites (en NO2) mg/L T 0,00 Plomb Lig/l T 0,00 pH T 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	NH4	Ammonium (en NH4)	mg/L	-	00'0	00'0	00'0	39			0,1	
Plomb	NO2	Nitrites (en NO2)	mg/L	-	00'0	00'0	00'0	က				0,5
pH 7,80 Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	PB	Plomb	l/grl	-	00'0	00'0	00'0	က				10
Entérocoques /100ml-MS n/100mL T 0,00	HA	Hd	unitépH	-	7,80	7,89	8,40	38		6,5	б	
	STRF	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	-	00'0	00'0	00'0	39				0
THM4 Trihalométhanes (4 substances) µg/l T 24,57 2	THM4	Trihalométhanes (4 substances)	l/gu	-	24,57	24,57	24,57	-				100
TURBNFU Turbidité néphélométrique NFU NFU T 0,00	TURBNFU	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	-	00'0	0,18	0,62	39			2	

Valeurs minima , moyennes et maxima de quelques paramètres mesurés sur l'eau des installations de l'UGE

DOU STREE	Atrazine-2-hydroxy Aluminium total µg/I AMPA Arsenic Atrazine Bact. et spores sulfito-rédu./100mI Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4 Conductivité à 25°C Chlorures Carbone organique total Bactéries coliformes /100mI-MS Diuron Escherichia coli /100mI -MF Fer total	UNITE DISPLANTE	d'eau d'eau	MINI MESUREE 0,00 0,00	VALEUR	VALEUR	NOMBRE DE	RESULTATS HORS	REFERENCES DE QUALITE	CES	QUALITE
	e-2-hydroxy um total µg/l spores sulfito-rédu./100ml e calcocarbonique 0/1/2/3/4 tivité à 25°C es e organique total ss coliformes /100ml-MS	μg/l μg/l μg/l μg/l n/100mL qualit. μS/cm mg/L mg/L		00,0	MESUREE	MESUREE	MESUREES	EXIGENCES		axi	mini - maxi
	um total µg/l spores sulfito-rédu./100ml e calcocarbonique 0/1/2/3/4 tivité à 25°C es e organique total es coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	µg/l µg/l µg/l µg/l qualit. µS/cm mg/L mg/L C		00,0	00'0	00'0	1				0,1
	s spores sulfito-rédu./100ml e calcocarbonique 0/1/2/3/4 tivité à 25°C es organique total es coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	µg/l µg/l µg/l n/100mL qualit. µS/cm mg/L mg/L C n/100mL		00'0	00'0	00'0	-		2	200	
	spores sulfito-rédu./100ml e calcocarbonique 0/1/2/3/4 tivité à 25°C es e organique total ss coliformes /100ml-MS	μg/l μg/l n/100mL qualit. μS/cm mg/L mg/L C n/100mL			00'0	00'0	-		ē		0,1
	spores sulfito-rédu./100ml spores sulfito-rédu./100ml tivité à 25°C es e organique total es coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	µg/l n/100mL qualit. µS/cm mg/L mg/L c n/100mL	E	0,00	1,00	2,00	2	W			10
	spores sulfito-rédu./100ml e calcocarbonique 0/1/2/3/4 tivité à 25°C es e organique total ss coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	n/100mL qualit. µS/cm mg/L mg/L C	<u> </u>	00'0	00'0	00'0	-				0,1
	e calcocarbonique 0/1/2/3/4 tivité à 25°C es e organique total s coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	qualit. µS/cm mg/L mg/L C n/100mL		00'0	00'00	00'0	2			0	
	tivité à 25°C es e organique total es coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	µS/cm mg/L mg/L C n/100mL	222	4,00	4,00	4,00	-	H. Exigences!	-	2	
	es e organique total es coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	mg/L mg/L C n/100mL	7 7	254,00	276,00	298,00	2	,	200	1100	
	e organique total ss coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	mg/L C n/100mL	7	20,40	21,65	22,90	2			250	
-	s coliformes /100ml-MS chia coli /100ml -MF	n/100mL	-	2,70	3,65	4,60	2	H. Exigences !		2	
	chia coli /100ml -MF I	/21	1	00'0	00'0	00'0	2			0	
DIU Diuron	chia coli /100ml -MF I	- Sh	T1	00'0	00'0	00'0	-				0.1
_		n/100mL	11	00'0	00'0	00'0	2				0
FET Fer total		l/grl	11	38,00	38,00	38,00	-		2	200	
FIPRO Fipronil		l/grl	1	00'0	00'0	00'0	-				0,1
FMG Fluorures mg/L	s mg/L	mg/L	7	0,25	0,25	0,25	-				_
GPST Glyphosate	ate	l/gr	11	00'0	00'0	00'0	-				0.1
88	Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL	7	00'0	2,00	4,00	2				
44	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL	1	00'0	5,50	11,00	2				
MN Manganèse total	èse total	l/gu	7	18,00	21,50	25,00	2		4)	20	
MTMI Métamitrone	rone	l/gr	1	00'0	00'0	00'0	-				0,1
	Ammonium (en NH4)	mg/L	T1	00'0	00'0	00'0	2		0	0,1	
NO2 Nitrites (en NO2)	en NO2)	mg/L	11	00'0	0,02	0,03	2				0,1
	Nitrates (en NO3)	mg/L	11	2,80	4,15	5,50	2				20
TC	Total des pesticides analysés		1	00'0	00'0	00'0	-				0,5
Н		I	11	7,50	7,80	8,10	2		6,5	б	
SO4 Sulfates		mg/L	T1	15,90	22,10	28,30	2			250	
	Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	11	00'0	00'0	00'0	2				0
	Titre alcalimétrique complet	J .	1	5,10	7,20	9,30	2				
_	Hydroxyterbuthylazine	l/grl	7	00'0	00'0	00'0	-				0,1
	Titre hydrotimétrique	J ₀	T1	2,00	8,35	9,70	2				-
	Trihalométhanes (4 substances)	l/gu	7	00'0	00'0	00'0	-				100
TURBNFU Turbidité	Turbidité néphélométrique NFU	NFU	1	0,12	0,53	0,94	2			2	

Page: 1/3



Liste des dépassements des EXIGENCES de qualité des paramètres mesurés sur l'eau des installations d'une unité de gestion et d'exploitation

Cette synthèse porte sur l'ensemble des paramètres mesurés pendant l'année sélectionnée

TTP SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de analité min.	Références de qualité max.
Carbone organique total	2,7 mg/L C	15/02/2017	00061008		2,00
Carbone organique total	4,6 mg/L C	26/09/2017	00061888		2,00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	4 qualit.	15/02/2017	00061008	1,00	2,00

Nombre de dépassement des références de qualité :

UDI RESEAU SAINT-VICTOR

Paramètre	Valeur mesurée	Date Prélèvement	Code du prélèvement	Références de qualité min.	Références de qualité max.
Chlorite en mg/L	0,32 mg/L	27/02/2017	00060975		0,20
Chlorite en mg/L	0,640 mg/L	07/06/2017	00061789		0,20
Chlorite en mg/L	0,715 mg/L	23/10/2017	00062808		0,20

Nombre de dépassement des références de qualité :



Année: 2017 Nom de l'unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Nom de l'installation : R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION

Détail des prélèvements :

Date	Commune	Nom	PARAMETRES>	PH	TURBNFL	FET	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	CLWL	THM4
np	np	np	unité de mesure	unitépH	NFU	hg/l	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	mS/cm	mg/L	l/grl	l/gu
prél.	point de	point de	Limites maxi>						0	0			0,50	100,00
	surveillance	surveillance	éferences maxi>	00'6	2,00	200,00	0	0			1100,00	0,10		
			?éferences mini —>	6,50							200,00			
25/01/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,30	0,15	11,00	0	0	0	0	322,00	00'0		
08/03/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,60	0,37	40,00	0	0	0	0	308,00	00'0		
18/04/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,50	0,23	74,00	0	0	0	0	304,00	00'0		
23/05/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,60	0,23	32,00	0	0	0	0	279,00	00'0		
07/06/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,30	0,26	91,00	0	0	0	0	295,00	00'0		
06/07/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,40	0,11	12,00	0	0	0	0	323,00	00'0		
06/09/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,20	0,16	11,00	0	0	0	0	312,00	00'0	00'0	33,70
23/10/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,30	06,0	18,00	0	0	0	0	330,00	00'0		
13/11/2017	DOMERAT	ZONE ALIMENTEE PAR MONTLUCON		8,20	0,12	11,00	0	0	0	0	365,00	00'0		

date du rapport : 20/03/2018



Année: 2017 Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION Nom de l'installation : RESEAU SAINT-VICTOR

Détail des prélèvements :

Date	Commune	Nom	PARAMETRES>	ЬН	TURBNFU	FET	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	NH4	AS	CLWL	CLITEMG
qn	qn	np	unité de mesure	unitépH	NFU	l/grl	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	mS/cm	mg/L	l/grl	l/gri	mg/L
prél.	point de	point de	Limites maxi>						0	0			10,00	0,50	
	surveillance	surveillance	éferences maxi>	00'6	2,00	200,00	0	0			1100,00	0,10			0,20
				6,50							200,00				
27/02/2017	SAINT-VICTOR LE BOURG	LE BOURG		7,80	0,45		0	0	0	0	274,00	00'0			0,32
18/04/2017	DOMERAT	LIEU;-DIT LE MONTAIS		7,90	0,21		0	0	0	0	306,00	00'0			
22/05/2017	SAINT-VICTOR	LE BOURG		8,00	0,82		0	0	0	0	283,00	00'0			
07/06/2017	SAINT-VICTOR	PSV D2 RESEAU SAINT-VICTOR		7,90	0,18	24,00	0	0	0	0	275,00	00'0		00'0	0,64
06/07/2017	SAINT-VICTOR	LE BOURG		8,10	0,54		0	0	0	0	310,00	00'0			
14/08/2017	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS		8,20	0,51		0	0	0	0	319,00	00'0	00'0		
11/09/2017	SAINT-VICTOR LE BOURG	LE BOURG		8,10	0,47		0	0	0	0	306,00	00'0	2,00		
23/10/2017	DOMERAT	LIEU-DIT LE MONTAIS		8,40	0,22		0	0	0	0	302,00	00'0	00'0		0,72
07/12/2017	SAINT-VICTOR LE BOURG	LE BOURG		8,20	0,54		0	0	0	0	317,00	00'0			

date du rapport : 20/03/2018



Année: 2017 Nom de l'unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Date	Commune	Nom	PARAMETRES>	H	TURBNFL	FET	MN	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	CLWL	CLITEMG	THM4
np	np	np	unité de mesure-	unitépH	NFU	l/gri	l/grl	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	mS/cm	l/grl	mg/L	l/grl
prél.	point de	point de	Limites maxi>							0	0		0,50		100,001
	surveillance	surveillance	éferences maxi>	9,00	2,00	200,002	50,00	0	0			1100,00		0,20	
			¿éferences mini ─->	6,50								200,00			
23/10/2017	DOMERAT	SECTEUR BRIGNAT - LE CROS		8,00	0,34	22,00	00'0	0	0	0	0	296,00			
31/10/2017	HURIEL	LE BOURG			0,17			0	0	0	0	404,00			T
13/11/2017	SAINT-VICTOR	PARC MECATRONIC		7,80	0,15			0	0	0	0	302,00			Π
28/11/2017	MESPLES	LE BOURG		8,30	0,16			0	0	0	0	422,00			Γ
28/11/2017	SAINT-DESIRE	LE BOURG		8,10	0,14	00'0	00'0	0	0	0	0	419,00			
05/12/2017	CHAMBERAT	LE BOURG		8,20	00'0			0	0	0	0	418,00			Π
05/12/2017	DOMERAT	LE BOURG		8,10	0,27	19,00	32,00	0	0	0	0	360,00			Π
05/12/2017	HURIEL	LE BOURG		06'2	0,15			0	0	0	0	399,00			Γ

date du rapport : 20/03/2018



Année: 2017 Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Date	Commune	Nom	PARAMETRES>	H	TURBNFL	FET	N N	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	CLWL	CLITEMG	THM4
q	np	np	unité de mesure	unitépH	NFU	l/grl	l/grl	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	µS/cm	l/gη	mg/L	l/gπ
prél	point de	point de	Limites maxi>							0	0	-	0,50		100,00
į.	surveillance	surveillance	éferences maxi>	00'6	2,00	200,00	50,00	0	0			1100,00		0,20	
			{éferences mini ──>	6,50								200,00			
23/05/2017	QUINSSAINES	LE BOURG		7,90	0,16			0	0	0	0	387,00			
23/05/2017	TREIGNAT	LE BOURG		8,20	0,62			0	0	0	0	385,00			
07/06/2017	DOMERAT	SECTEUR DE LA COTE ROUGE		7,90	0,17	24,00	00'0	0	0	0	0	303,00			
07/06/2017	VIPLAIX	LE BOURG		8,10	0,13			0	0	0	0	367,00			
07/06/2017	VIPLAIX	PSV D2 RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER		8,10	0,13	00'0		0	0	0	0	353,00	00'0	80'0	
06/07/2017	DOMERAT	LE BOURG		8,00	0,20			0	0	0	0	388,00			
06/07/2017	SAINT-DESIRE	LE BOURG		8,20	0,14	00'0		0	0	0	0	386,00	00'0		24,57
10/07/2017	HURIEL	CAMPING LE MOULIN DE LYON		8,10	0,11	00'0	0,00	0	0	0	0	382,00			
08/08/2017	TREIGNAT	CAMPING D'HERCULAT		8,20	0,13	00'0	0,00	0	0	0	0	403,00			
14/08/2017	CHAZEMAIS	LE BOURG		06'2	0,16			0	0	0	0	385,00			
17/08/2017	LAMAIDS	LE BOURG		8,00	0,15			0	0	0	0	385,00			
06/09/2017	ARCHIGNAT	LE BOURG		8,20	00'0	00,00		0	0	0	0	419,00	00'0	0,11	
06/09/2017	DOMERAT	HAMEAU DE RICROS		8,10	0,12	16,00	00'0	0	0	0	0	413,00			
29/09/2017	SAINT-ELOY-D'ALLIER	LE BOURG		8,30	0,18			0	0	0	0	394,00			
04/10/2017	ARCHIGNAT	LE BOURG		8,30	00'0			0	0	0	0	390,00			
04/10/2017	PREMILHAT	LE BOURG		8,00	0,13			0	0	0	0	390,00			
04/10/2017	VIPLAIX	LE BOURG		8,30	0,22			0	0	0	0	386,00	A		

Page: 2/5

date du rapport: 20/03/2018

Liste prélèvements



Année: 2017 Nom de l'unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Type de l'installation : UNITE DE DISTRIBUTION Nom de l'installation : RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Détail des prélèvements :

Date	Commune	Nom	PARAMETRES>	HA	TURBNFL	FET	MN	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	CLWL	CLITEMG	THM4
np	np	np	unité de mesure-	unitépH	NFU	l/grl	l/grl	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	mS/cm	l/gu	mg/L	l/grl
prél.	point de	point de	Limites maxi>							0	0		0,50		100,001
	surveillance	surveillance	éferences maxi>	9,00	2,00	200,00	50,00	0	0			1100,00		0,20	
			¿éferences mini ─->	6,50								200,00			
17/01/2017	COURCAIS	LE BOURG			0,28			0	0	0	0	418,00			
17/01/2017	HURIEL	LE BOURG		8,10	0,15	0,00	00,00	0	0	0	0	418,00	1		
24/01/2017	TEILLET-ARGENTY	LE BOURG		8,20	00'0			0	0	0	0	424,00			
01/02/2017	AUDES	LE BOURG		8,10	0,16			0	0	0	0	420,00			
08/02/2017	LIGNEROLLES	LE BOURG		7,80	00'0	0,00	00'0	0	0	0	0	440,00			
27/02/2017	SAINT-SAUVIER	LE BOURG		8,30	0,24			0	0	0	0	405,00			
06/03/2017	CHAMBERAT	LE BOURG		8,20	0,25			0	0	0	0	422,00			
06/03/2017	SAINT-PALAIS	LE BOURG		8,30	0,47			0	0	0	0	426,00			
08/03/2017	DOMERAT	RUE GILBERT VERNADE		8,00	0,10	0,00	00'0	0	0	0	0	424,00			
10/04/2017	PREMILHAT	LE BOURG		8,10	0,20	00'0	00'0	0	0	0	0	395,00			
18/04/2017	MESPLES	LE BOURG		8,40	0,16			0	0	0	0	388,00			
18/04/2017	SAINT-DESIRE	LE BOURG		8,30	0,12			0	0	0	0	400,00			
18/04/2017	SAINT-MARTINIEN	LE BOURG		8,00	0,18			0	0	0	0	397,00			
23/05/2017	LA CHAPELAUDE	LE BOURG		2,90	0,42	00'0	00'0	0	0	0	0	372,00			

Liste prélèvements

Page: 1/5

date du rapport : 20/03/2018

Par



Année: 2017 Nom de l' unité de gestion : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Résultats analytiques des prélèvements d'eau effectués sur les installations de production et de distribution Cette synthèse ne prend en compte que les paramètres suivants :

PH: pH à 20°c (unitépH)

TH: Titre hydrotimétrique (°F) ou dureté

CDT 25 : Conductivité à 25°c (µS/cm)

CALCOC2 : Equilibre calco carbonique : 2 : eau à l'équilibre, — 0 : eau incrustante, 1 : eau légèrement incrustante, — 3 : eau légèrement agressive, 4 : eau agressive

TURBNFU: Turbidité Néphélométrique (NFU)

COT : Carbone Organique Total (en mg/l C)

ECOLI : Escherichia/ Coli / 1 00ml-MF STRF . Entérocoques / 100 ml-MS

BSIR : Spores et bactéries sulfito-réductrices CTF : Coliformes totaux / 100 ml-MS

MN : Manganèse (en µg/l)

FET : Fer Total (µg/l)

FMG : Fluorures (mg/l)

As : Arsenic (µg/l)

PESTOT: Somme des molécules de pesticides mesu NO3: Nitrates (mg/l)

CLVYL: Chlorure de vinyle monomère (µg/l)

THM4 ; Somme des trihalométhanes mesurés (µg/l)

CLITEMG : Somme des molécules de pesticides mesurées (µg/l)

NB: * les paramètres non mesurés sur la période considérée n'apparaissent pas dans le tableau

Les résultats non conformes aux exigences de qualité apparaissent en rouge dans le tableau "détail des prélèvements".

Type de l'installation : STATION DE TRAITEMENT-PRODUCTION Nom de l'installation : SAINT-VICTOR

Détail des prélèvements :

																Ì		
Date	Commune	Nom	PARAMETRES> ;ALCOC;	:ALCOC;	H	Ŧ	-URBNFL	FET	BSIR	CTF	ECOLI	STRF	CDT25	СОТ	NO3	AS	FMG	PESTOT
ą	np	np	unité de mesure	qualit.	unitépH	J.	NFU	l/grl	n/100mL	n/100mL	n/100mL n/100mL n/100mL µS/cm	n/100mL	µS/cm	mg/L C	mg/L	l/grl	mg/L	l/grl
prél.	point de	point de	Limites maxi>								0	0			20,00	10,00	1,50	0,50
	surveillance	surveillance	éferences maxi>	2	00'6		2,00	200,00	0	0			1100,00	2,00				
				-	6,50								200,00					
15/02/2017	15/02/2017 SAINT-VICTOR TRAITEMENT ST-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR		4	7,50	00'2	0,12	38,00	0	0	0	0	254,00 2,70	2,70	5,50	00'0	0,25	00'0
26/09/2017	26/09/2017 SAINT-VICTOR TRAITEMENT ST-VICTOR	SORTIE TRAITEMENT ST-VICTOR			8,10	9,70	0,94		0	0	0	0	298,00 4,60	4,60	2,80	2,00		

SITUATION ADMINISTRATIVE DES CAPTAGES

Rappels règlementaires :

Le Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) définit les modalités d'alimentation en eau des collectivités humaines : L' arrêté préfectoral doit autoriser l'utilisation de l'eau pour la consommation humaine et déclarer d'utilité publique les travaux de prélèvement d'eau et d'établissement des périmètres de protection du captage.

Le non respect de ces dispositions peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage du captage, des sanctions pénales sont prévues par les articles L 1324-1 à L1324-5 du Code de la Santé Publique.

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage :

Il vous appartient de vous assurer que les dispositions du Code de La Santé Publique (articles L 1321-1 à L 1321-10) sont respectées.

Les documents d'urbanisme des communes concernées par les périmètres de protection doivent être mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P.

Pour de plus amples informations sur la procédure à suivre, ou si vous constatez des inexactitudes dans le tableau ci-dessous, rappelant la position administrative de vos captages telle qu' elle est connue de l' ARS - D.D.03, je vous invite à prendre contact avec le service santé-environnement de ma direction.

DESCR	DESCRIPTIF du ou des CAPTAGE(S)	es CAPTA	GE(S)				S	TUATION A	SITUATION ADMINISTRATIVE	
Nom	Usage de l'Installation	Туре	Commune d'implantation	Code B.R.G.M.	Avis Hydrogéologue agréé	Avis CODERST	Avis CODERST Autorisé le	Arrêté D.U.P.	Indice d'avancement de la Protection	Etat de la procédure
LES PATUREAUX - PUITS N° 1	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06192X0076	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 13	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0161	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 2	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0142	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 3	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0143	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	. inO	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 4	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR 06191X0144	06191X0144	18/10/1979	02/06/1982	02/06/1982 05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 5	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0158	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 6	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR	06191X0159	18/10/1979	02/06/1982	05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)
LES PATUREAUX - PUITS N° 7	AEP	PUITS	SAINT-VICTOR 06191X0160	06191X0160	18/10/1979	02/06/1982	02/06/1982 05/12/1983	05/12/1983	Oui	Procédure terminée (captage public)

Indice d'avancement de la protection : Oui = Arrêté de DUP + Acquisition et clôture du PPI

Description sommaire du mode d'alimentation de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Un réseau d'alimentation en eau potable peut être schématisé par trois étapes caractérisant d'amont en aval :

1. L'ORIGINE DE L'EAU

Il s'agit de la RESSOURCE : captage (CAP) ou mélange de captages (MCA) qui peut être d'origine souterraine (source, puits, forage...) ou superficielle (rivière, canal, retenue...). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU BRUTE avant tout traitement ou l'eau distribuée si aucun traitement n'est mis en oeuvre.

2. LA PRODUCTION D'EAU

Il s'agit du lieu où sont mis en place les dispositifs de traitement, qu'ils soient simples (désinfection par exemple) ou plus sophistiqués (filière de traitement complète). Les prélèvements effectués caractérisent l'EAU TRAITEE en sortie de station de traitement-production (TTP). Cette étape est facultative ; certaines ressources naturellement potables ne sont pas traitées.

3. LA DISTRIBUTION D'EAU

Une UNITE DE DISTRIBUTION (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique (continuité des tuyaux), une qualité d'eau homogène, les mêmes exploitant et maître d'ouvrage.

DANS VOTRE UNITE DE GESTION, LA OU LES UNITES DE DISTRIBUTION SONT ALIMENTEES DE LA FACON SUIVANTE :

Note : Les alimentations de secours (interconnexions) peuvent être décrites

UNITE de GESTION et D'EXPLOITATION	Unité de distribution	Population desservie		INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)	INSTALLATIONS ALIMENTANT LES RESEAUX (UDI, TTP, MCA et captages)	NTANT LES
				Niveau des installations: 1	Niveau des installations: 2	: 2
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	20 300			CAP BARRAGE DE SIDIAILLES	
			TI P	PRAT		I
					CAP PRAT-LE CHER	
			T P	TRAITEMENT SIDIAILLES		
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	RESEAU SAINT-VICTOR	1 850			MCA LES PATUREAUX - MEL. 8 PUITS	PUITS
			H.	SAINT-VICTOR		
SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	1 850			TTP GOUR DU PUY - STATION	
			IQN	RESEAU MONTLUÇON-DESERTINES		

Alimentation UGE Page: 1/1



DELEGATION TERRITORIALE DE l'ALLIER

Pôle Santé Publique -Unité veille, sécurité sanitaire et santé environnementale



QUALITE DES EAUX DESTINEES A LA CONSOMMATION HUMAINE

RAPPORT ANNUEL

2017

UNITE DE GESTION ET D'EXPLOITATION : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER



Les données de ce rapport sont extraites du Systéme d'Information des Services Santé Environnement (SISE-Eaux)

ARS Auvergne-Rhône-Alpes délégation départementale de l'Allier

20, rue Aristide Briand - CS 50033 - 03401 YZEURE Cedex - Tél: 04 72 34 74 00 - ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

L'Agence Régionale de Santé est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'assurance maladie, des personnes agées et des personnes handicapées





Quelle eau buvez vous?

Unité de Distribution RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

PRAT - LE CHER - TEILLET-ARGENTY Autorisé par arrêté préfectoral du 25/02/2013

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

PRAT - TEILLET-ARGENTY

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une

contamination des eaux

Pourcentage de conformité des 50 valeurs mesurées : 100,0 % Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 13,80 °f - maxi. : 16,40 °f - moyenne : 15,43 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau moyennement dure, calcaire. Si un traitement réduisant l'entartrage des conduites (adoucisseur, ...) a été mis en place, conserver un point d'usage non traité pour la boisson et la préparation des aliments.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

5 valeurs mesurées : mini.: 0,09 mg/L - maxi.: 0,13 mg/L - moyenne : 0,11 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini.: 1,7 mg/L - maxi.: 18,1 mg/L - moyenne: 8,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou

5 valeurs mesurées : mini.: 0.00 µg/l - maxi.: 0.01 µg/l - moyenne : 0,00 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Eau conforme aux exigences de qualité.

Autres paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

La filière de traitement a permis, en 2017 de satisfaire à toutes les références de qualité sauf pour le paramètre Carbone Organique Total qui présente encore de faibles dépassements

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.

Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations

sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de

l'eau destinée à la boisson.

Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2015 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier 20, Rue Aristide Briand CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex tel : 04 81 10 62 43 ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007

Méthode de calcul de l'indice d'avancement

		SISE-I	Eaux					Indic	e d'ava	anceme	ent	
protect Code	Etat procédure	Date Délib	Date Avis Géologue	Date début Procédure	Date DUP	0%	20%	40%	50%	60%	80%	100%
N					5 ags 10							
NA -												
IM						1 (8)						
	AB											
	NE											
	NP											
	EC	Absente	Absente	Absente	Absente							产级
		OUI	Absente	Absente	Absente							
			OUI	Absente	Absente							
				OUI	Absente				Mag			
					OUL							
0					OUI							

Commentaires du tab ci-dessus :

Indice 100%	A indiquer par l'exploitant (mise en œuvre d'une procédure de suivi)	
Indice 80%	Présence d'une date de DUP et Code protection=O	(1)
Indice 60%	Présence d'une date de DUP	
Indice 50%	Présence d'une date de début de procédure et absence de date de DUP	
Indice 40%	Présence d'une date d'avis géol. et dates de début de procédure et date de DUP absentes	
Indice 20%	Présence d'une date de délib. et (date d'avis géol., dates de début de procédure, date de DUP) absentes OU Etat de la procédure=EC et toutes les dates absentes	
Indice 0%	Autres cas (Aucune saisie, ou Etat=AB ou NE ou NP etc	man-q

^{*} Par souci d'homogénéité avec les indicateurs déjà existants, la priorité est donnée aux champs "date" ; des messages signalent des incohérences entre les dates et les champs "Code Protection" ou "Etat procédure"

CONSOLIDATION *

Règles de consolidation à une échelle supérieure à celle de calcul : Les indices sont consolidés en les pondérant par le volume qui est produit à partir de chaque point de prélèvement dans le milieu naturel. Pour les achats en gros, seuls les achats en gros à l'extérieur du périmètre de consolidation sont à prendre en compte : l'indice est alors pondéré par le volume acheté (sinon il y a double compte sur les volumes entre la production et l'achat en gros au sein du périmètre de consolidation)

^{*} Tous les captages AEP sont pris en compte , y compris ceux destinés à être abandonnés (Etat=AB)

⁽¹⁾ Message si Code protection=O et absence de date de DUP : lorsqu'une date existe mais n'est pas connue, la remplacer par 11/11/1111 (voir dossier Q/R sur le RESE)

^{--&}gt; Indice pondéré : Indice d'avancement du captage * débit du captage

^{-&}gt; Indice consolidé / UGE : Somme des indices pondérés de l'UGE / Somme des débits de l'UGE

^{*} la consolidation suppose les débits des captages soient connus et que les captages dont l'indice est 100% (à fournir par la collectivité)soient identifiés.

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007

Service public d'eau potable

- -> Indicateurs de performance
 - --> Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Règles de calcul

La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

- 0 % Aucune action
- 20 % Études environnementale et hydrogéologique en cours
- 40 % Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50 % Dossier recevable déposé en préfecture
- 60 % Arrêté préfectoral
- 80 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005
- 100 % Arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

UGE: 0034 SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Dest : SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER Adr : 4, Rue du Moulin de Lyon

OBJET : Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 - Mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

03380 HURIEL

2017
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (P 108.3)

Code national	Nom du captage	Etat	Débit	Périm. protect Code	Etat proc. Code	Delib Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
003000195	LES PATUREAUX - PUITS N° 1	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000202	LES PATUREAUX - PUITS N° 13	ACT	400	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000196	LES PATUREAUX - PUITS N° 2	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000197	LES PATUREAUX - PUITS N° 3	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000198	LES PATUREAUX - PUITS N° 4	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000199	LES PATUREAUX - PUITS N° 5	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000200	LES PATUREAUX - PUITS N° 6	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
003000201	LES PATUREAUX - PUITS N° 7	ACT	150	0	TE	29/04/1982	18/10/1979		05/12/1983	80 %
	Indice consolidé /UGE									80,0 %

Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1).

	Installation			Paramètres mic	robiologiques	Parametres pt	nysico-chimiques
Code	Libellé	Туре	Pop / Débit (1)	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements non conformes	Nombre total de prélèvements	Nombre de prélèvements no conformes
003000285	SAINT-VICTOR	TTP	900	2		2	MANAGEMENT AND THE SPECIAL
003000381	RESEAU SAINT-VICTOR	UDI	1828	9		9	
003000382	RESEAU PRAT - RIVE GAUCHE CHER	UDI	20247	39		39	
003000384	R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER	UDI	1846	9		9	
	TO THE RESERVE TO THE	otal		59		59	Tarker.
	Taux de conform	nité		100,0	0%	100	0,0%

⁽¹⁾ Population pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/MCA/TTP





Quelle eau buvez vous?

Unité de Distribution R.MONTLUCON - RIVE GAUCHE CHER

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressource

Vous êtes alimentés par 1 captage :

GOUR DU PUY - PRISE D'EAU -MONTLUCON

Autorisé par arrêté préfectoral du 19/07/2010

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

GOUR DU PUY - STATION -MONTLUCON

Traitement complet - eaux de surface

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une

Pourcentage de conformité des 21 valeurs mesurées : 100,0 % Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité: 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et magnésium dans l'eau

12 valeurs mesurées : mini. : 9.90 °f - maxi. : 14.50 °f - movenne : 11.60 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose modérée, à la prévention des caries dentaires.

4 valeurs mesurées : mini. : 0,09 mg/L - maxi. : 0,11 mg/L - moyenne : 0,10 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1.5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels

12 valeurs mesurées : mini. : 1,7 mg/L - maxi. : 15,4 mg/L - moyenne : 6,7 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou

4 valeurs mesurées : mini. : 0,00 μg/l - maxi. : 0,00 μg/l - moyenne : 0,00 μg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Aucune détection récente de produits phytosanitaires.

Autres paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

La filière de traitement a permis, en 2017 de satisfaire à toutes les références de qualité y compris pour les paramètres Carbone Organique Total, Turbidité et Equilibre Calco-Carbonique. Par contre des dépassements ponctuels de la référence de qualité du paramètre manganèse ont été constatés en réseau.

Le manganèse n'a pas en soi d'incidence sur la santé, mais il peut présenter une gêne (particules en suspension, coloration) pour certains usages.

Conclusion

RESEAU FIABLE.

L'eau distribuée peut être consommée sans restriction.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2015 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet www.eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier 20, Rue Aristide Briand CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex tel : 04 81 10 62 43 ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr

- SI_EPDT3-Indicateurs SP_ P101 et P102.rep - Edition du 26 janv, 2017

The second section of the second	Pour le calcul des indicateurs de performance, prise en compte, pour chaque UGE, de tous les prélèvements - complets - de motifs C* ou S* - de motifs C* ou S* - dent le type d'eau est S ou T*, - effectués sur des installations de		non pertinentes)	
Les prélèvements pris en compte sont ceux qui sont réalisés par la DDASS dans le cadre du contrôle sanitaire défini dans le code de la santé publique (art. R. 1321 et suivants) et ceux qui sont réalisés par l'opérateur dans le cadre de la reconnaissance de sa surveillance définie par arrêté préfectoral conformément à l'article R. 1321-24 du cadre de la santé publique. Les prélèvements réalisés à des fins contradictoires sont inclus lorsqu'ils sont validés par la DDASC.	Les prélèvements réalisés par l'opérateur dans le cadre de son autocontrôle ou pour le pilotage de ses installations ne sont pas pris en compte. On considère le nombre de prélèvements et non pas le nombre d'échantillons, d'analyses ou de paramètres contrôlés (plusieurs échantillons, plusieurs analyses et plusieurs paramètres pour un prélèvement). Les paramètres concernés sont ceux de la partie B de l'annexe 13-1 du code de la santé publique pour lesquels une valeur limite de qualité est fixée. Un prélèvement non conforme reste un distribution de l'eau distribution de l'eau	Les prélèvements pris en compte sont ceux qui sont effectués en sortie des usines de production incluses dans le périmètre étudié, au point d'entrée dans le réseau pour les volumes achetés en gros, au point de sortie du réseau pour les volumes vendus en gros et sur le réseau de distribution jusqu'au robinet du consommateur (excepté ceux qui font suite à une réclamation de l'abonné)	Pour les services desservant moins de 5 000 habitants et produisant moins de 1 000 m3/j, l'indicateur est jugé non pertinent compte tenu du nombre de prélèvements effectués dans l'année et il est remplacé par l'indication du nombre de prélèvements effectués et parmi ceux-ci par le nombre de prélèvements non conformes Volume consommé, volume vendu en gros sur le périmètre considéré.	DDASS (SISEAU) et opérateur des installations. Il s'agit de reprendre les pourcentages de conformité du contrôle sanitaire ou le nombre de prélèvements communiqué avec les factures. A cet égard, on vérifiera que sont bien pris en compre les prélèvements faits par l'opérateur et validés par la DDASS (et pas seulement les prélèvements faits par l'opérateur et validés par la DDASS (et pas seulement les prélèvements faits
	Données nécessai			Producteur des donné
z- calcui		The state of the s		

Circulaire n° 12/DE du 28 avril 2008 : mise en oeuvre du rapport sur le prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement en application du décret n° 2007-675 du 2 mai 2007

vsico-	l l aux de comormine des protociments sanitaire par rapport aux limites de qu physico-chimiques] (P101.1 & P102.1)	[Taux de conformite des prelevements sur les eaux distributes remissaires sur les paramètres sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques] (P101.1 & P102.1)	Transcription SISE-Eaux, commentaires
1- Définition	Dimension développement Qualité durable	Dimension développement Qualité de service à l'usager : qualité de l'eau potable durable	
	Finalité Donnel	Donner une mesure statistique de la qualité bactériologique / physico-chimique de l'eau, afin d'en apprécier la Finalité qualité sanitaire, sur la base des contrôles réglementaires.	
	Pou prélève Contrô Contrô	Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m3/j : pourcentage de prélèvements aux fins d'analyses microbiologiques / physico-chimiques - réalisés par la DDASS dans le cadre du Contrôle Sanitaire ou par l'opérateur dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue en partie au Contrôle Sanitaire en application de l'arrâté du 11 janvier 2007 relatit au programme de prélèvements et d'analyses Contrôle Sanitaire en application de l'arrâté du 11 janvier 2007 relatit au programme de prélèvements et d'analyses Contrôle Sanitaire en application de l'arrâté du 11 janvier 2007 relatit au programme de prélèvements et d'analyses contraits ou programme de prélèvements et d'analyses de distribution - lugés conformes selon la réglementation	Utilisation des items "Conformite bactériologique" et "conformité physico-chimique" du prélèvement Conf bactério = C/(C+N) Conf chim = C/(C+N+D)
	Définition au controis en vigueur les prélèveme nombre de	s services nts aux fin prélèvem	Pas de distinction selon la taille des services (5000 hbts ou 1000 m3/l) avec prise en compte ou non des données de la surveillance fournies par l'opérateur.
	Unité Sans o	Unité Sans dimension (exprimé par un pourcentage)	
	Fréquence de Annue détermination parad	Fréquence de 01 janvier et le 31 décembre de détermination nante le prise des échantillons est comprise entre le détermination nanée N	2015
	Domaine d'application	Les services visés sont les services assurant les missions de production, de transfert ou de distribution d'eau Domaine d'application inscritau point de livraison de l'abonné, que la production soit faite par le service ou non. Pour les services de	Il n'existe pas dans SISE-Eaux d'objet correspondant exactement à la notion de "service public d'eau et d'assainissement".
	possible (activités et produ périmètre géographique) distrib	possible (activités et production seule (service dont toutes les ventes sont des ventes en gros àd'autres entites chargées de la périmètre géographique) gistribution aux clients finaux) et les ventes en gros, la conformité de l'eau est jugée au point de livraison.	L'objet SISE disponible dont la définition en est la plus proche est l'UGE.





Quelle eau buvez vous ?

Unité de Distribution RESEAU SAINT-VICTOR

Bilan 2017

Gestionnaires

Maître d'ouvrage

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Exploitant

SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER

Ressources

Vous êtes alimentés par le mélange de 8 captages, en nappe d'accompagnement du Cher, situés sur la commune de :

SAINT-VICTOR

Autorisation par arrêté préfectoral du 05/12/1983

Traitement

Votre eau est traitée par la station de :

SAINT-VICTOR - SAINT-VICTOR

Traitement physico-chimique simple et désinfection

Bactériologie

Recherche de micro-organismes indicateurs d'une contamination des eaux.

Pourcentage de conformité des 14 valeurs mesurées : 100,0 %

Maximum : 0 germe/100 ml

Limites de qualité : 0 germe /100 ml

Eau de bonne qualité.

Dureté totale (TH)

Exprimée par le TH en degrés français = teneur en calcium et

5 valeurs mesurées : mini. : 7,00 °f - maxi. : 11,10 °f - moyenne : 9,02 °f

Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune

Eau douce, peu calcaire.

Fluorures

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau et participant, à dose

modérée, à la prévention des caries dentaires.

2 valeurs mesurées : mini. : 0,25 mg/L - maxi. : 0,29 mg/L - moyenne : 0,27 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 1,5 mg/L

Eau peu ou pas fluorée.

Pour lutter contre la carie dentaire, un apport complémentaire de fluor sous forme de sel ou de comprimés est conseillé sauf avis médical contraire. Pour les enfants de 0 à 12 mois, consulter votre médecin.

Nitrates

Substance provenant principalement des pratiques agricoles, des

rejets domestiques et industriels

5 valeurs mesurées : mini. : 2,8 mg/L - maxi. : 13,2 mg/L - moyenne : 6,1 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau présentant peu ou pas de nitrates.

Pesticides

Résidus de produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour

désherbe

5 valeurs mesurées : mini. : 0,00 μ g/l - maxi. : 0,16 μ g/l - moyenne : 0,03 μ g/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,5 µg/l

Détection ponctuelle de produits phytosanitaires (AMPA), sans dépassement de la valeur sanitaire maximale (Vmax) déterminée par l'ANSES (Agence Nationale de sécurité Sanitaire, de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail).

Autres Paramètres

paramètres permettant d'évaluer le fonctionnement du traitement

Les références de qualité concernent 25 paramètres, qui n'ont pas d'effet direct sur la santé des consommateurs, mais qui permettent de juger la qualité du fonctionnement des installations.

Dans l'eau distribuée, pour les paramètres Chlorites, Carbone Organique Total, et Equilibre Calcocarbonique, les résultats ne sont pas satisfaisants.

Conclusion

L'eau distribuée respecte les normes de qualité fixées pour les paramètres ayant un impact direct sur la santé.





Après plusieurs jours d'absence ou si vos canalisations sont en plomb, purgez vos conduites avant de prélever de l'eau destinée à la boisson.



Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, placez-la au frais dans un récipent fermé (pas plus de 24 heures).

Si la saveur ou la couleur de l'eau distribuée change, signalez le à votre distributeur d'eau.

Ce bilan a été réalisé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, en application du code de la santé publique. Il a été établi à partir des contrôles sanitaires réalisés entre 2015 et 2017.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la mairie de votre commune, le site internet vous auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr, ainsi que le site internet vous eaupotable.sante.gouv.fr qui met à votre disposition les derniers résultats d'analyse de l'eau.



Délégation départementale de l'Allier 20, Rue Aristide Briand CS 500 33 - 03401 YZEURE Cedex tel : 04 81 10 62 43 ars-dt03-risques-sanitaires@ars.sante.fr



TABLEAU RECAPITULATIF DU BILAN DE LA QUALITE DES EAUX SIVOM RIVE GAUCHE DU CHER



Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ANNEE 2017

		BAC	BACTERIOLOGIE	OGIE					CB	CHIMIE			
NOM DE L'INSTALLATION	Nbre ANALYSES poisees en	Limites de qualité	e qualité	Référe qua	Références de qualité	Nbre ANALYSES PRISES EN	Limites 6	le qualité	Référence	Limites de qualité Références de qualité	TENEUR MOYENNE	TENEUR MOYENNE NITRATES	EVOLUTION par rapport à l'année
	COMPTE	Nbre ANALYSES NON CONF.	R:% résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R:% résultats non conformes	COMPTE	Nbre ANALYSES NON CONF.	R : % résultats non conformes	Nbre ANALYSES NON CONF.	R:% Nbre R:% résultats non ANALYSES non conformes NON CONF.	(en mg/l)		précédente
STATION DE SAINT- VICTOR	2	0	%0	0	%0	2	0	%0	2	100%	-1	4,15	71
RESEAU SAINT- VICTOR	6	0	0%0	0	%0	6	0	%0	3	33%	0,56		
RESEAU PRAT	39	0	0%0	0	%0	39	0	%0	0	%0	60,0	* 00'8	11
RESEAU MONTLUCON	6	0	%0	0	%0	6	0	%0	0	%0	-	6,65 *	Ш

PEMAROITES

- Le détail des résultats d'analyses se trouvent dans les pages qui suivent.
- Les différences de nombre entre les prélèvements "chimie" et les prélèvements "bactériologie" proviennent du fait que certaines analyses chimiques sont dissociées suivant les paramètres : paramètres liés à la radioactivité, pesticides ou paramètres supplémentaires réalisés à part.

Evolution des Nitrates :

Légende

◆ Diminution de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l; > 5 mg/l)
 ◆ Augmentation de la teneur moyenne (1 à 5 mg/l; > 5 mg/l)
 = Pas ou peu (1 mg/l) de variation de la teneur moyenne

* : valeurs moyennes mesurées sur les installations alimentées par ce résea

R= Nbre analyses non conformes x 100 Nbre d'analyses prises en compte

0 < R < 5: Eau de bonne qualité bactériologique - réseaux fiables

5 < R < 30: Eau ponctuellement contaminée

R > 70: Eau chroniquement contaminée - réseaux non fiables